



LES SOLUTIONS CONCRÈTES ACTION LOGEMENT

BESOIN D'AIDE POUR	JEUNES DE MOINS DE 30 ANS		
	ALTERNANTS (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)	SALARIES (CDD, Intérim, CDI)	EN FORMATION
PRESENTER UN GARANT ?	Garantie Visale (tout type de parc)	Garantie Visale (tout type de parc)	Garantie Visale (tout type de parc)
FINANCER LE DEPOT DE GARANTIE (CAUTION) ?	Avance LOCA-PASS®	Avance LOCA-PASS®	Avance LOCA-PASS®
PAYER LE LOYER ?	Aide MOBILI-JEUNE®		
FINANCER LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT ? (mobilité professionnelle)	Aide MOBILI-PASS® *	Aide MOBILI-PASS® *	
FINANCER L'INSTALLATION ? (mobilité professionnelle)	Aide à la Mobilité	Aide à la Mobilité	
RECHERCHER UN LOGEMENT A LOUER ?	Offres de logement dont les résidences temporaires *	Offres de logement dont les résidences temporaires *	

* Salariés d'une entreprise d'au moins 10 salariés

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. AIDE MOBILI-JEUNE®, AIDE MOBILI-PASS®, AVANCE LOCA-PASS® et Visale sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.